

BILAN D'ACTIVITÉS 2023

COMMUNES FORESTIÈRES

DES ALPES-MARITIMES



DES MAIRES UNIS POUR LA FORÊT ET LE BOIS LOCAL



SOMMAIRE

LES COMMUNES FORESTIÈRES VOUS REPRÉSENTENT	4
La force d'un réseau	4
Le mot de la présidente	5
Au niveau départemental	6
Au niveau régional	7
Au niveau national	8
Les rendez-vous marquants en 2023 pour les Communes forestières des Alpes-Maritimes	9
LES COMMUNES FORESTIÈRES VOUS SENSIBILISENT	10
La sensibilisation des élu·e·s	10
Des forêts pédagogiques pour les forestiers et élu·e·s de demain	11
LES COMMUNES FORESTIÈRES VOUS FORMENT	12
La formation : une action phare des Communes forestières	12
Former des communes, propriétaires forestiers, face au changement climatique	13
Former des maîtres d'ouvrage de bâtiment	14
Former des responsables de la sécurité	15
LES COMMUNES FORESTIÈRES VOUS ACCOMPAGNENT	16
Dans la transition énergétique avec des bâtiments biosourcés et durables	16
Dans la maîtrise de votre facture énergétique grâce au bois, énergie stable et compétitive	18
Renouveler les forêts pour les adapter au changement climatique	20
Construire des politiques territoriales	21
En 2024, anticipons l'avenir au profit de nos forêts et de la qualité de vie de nos citoyens !	23

LES COMMUNES FORESTIÈRES VOUS REPRÉSENTENT



LA FORCE D'UN RÉSEAU

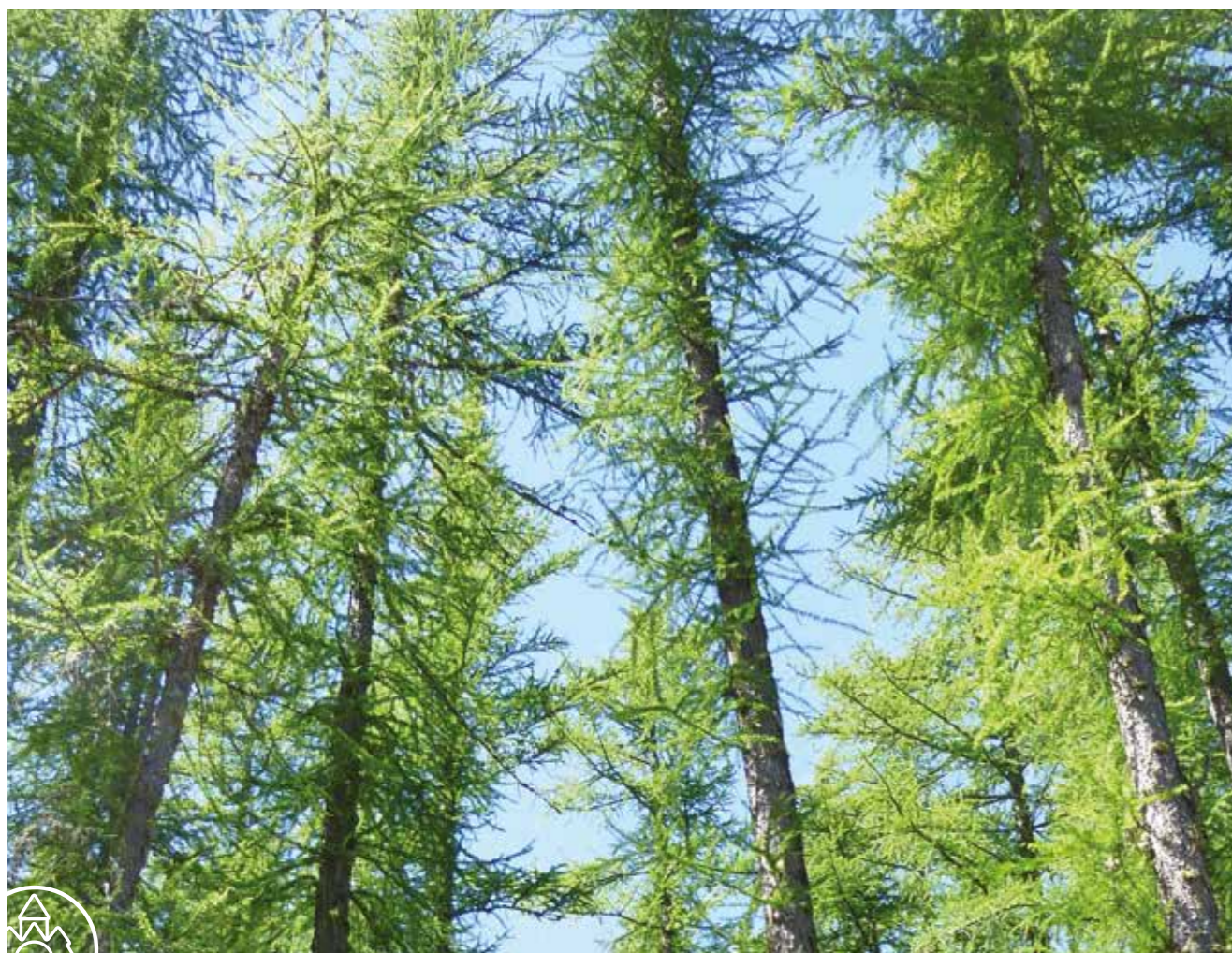
L'association des Communes forestières accompagne les Maires dans l'exercice de leurs responsabilités de propriétaires de forêts communales, d'aménageurs du territoire, de maîtres d'ouvrage de bâtiments et de responsables de la sécurité, pour tous leurs projets liés à la forêt et au bois.

La mobilisation s'effectue à différentes échelles géographiques :

- L'association départementale des Communes forestières des Alpes-Maritimes.
- L'union régionale des Communes forestières en Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont le siège est à Gardanne (13).
- La fédération nationale des Communes forestières, dont le siège est à Paris.

Des valeurs partagées par l'ensemble du réseau :

- Préservation de l'intérêt général des forêts.
- Gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques et privées.
- Rôle central des élus dans la politique forestière territoriale en tant qu'aménageur du territoire.
- Prescripteur bois et propriétaire forestier.
- Rôle de la forêt et du bois pour lutter contre le changement climatique et participer à la transition énergétique des territoires.
- Protection des forêts contre les risques naturels et la préservation des paysages.



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



Mesdames, Messieurs, Chers adhérents,

Notre réseau poursuit son développement. Nous comptons aujourd'hui 68 adhérents dans les Alpes-Maritimes. Je tiens à vous remercier pour votre soutien. Chaque jour, nous œuvrons au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier, pour une gestion durable de la forêt, partie intégrante du développement de nos territoires.

L'année 2023 a été marquée par la poursuite de la reconstruction des vallées, la remise en état des dessertes forestières est indispensable à la reprise d'une dynamique de mobilisation des bois. J'ai eu à cœur d'intensifier la concertation avec l'ONF pour faire entendre les élus sur leurs choix d'aménagements, leur demande de distraction, les travaux et coupes. Enfin, le changement climatique a occupé une bonne partie de nos travaux. Il rebat les cartes de la gestion durable des espaces forestiers : la régénération et la diversification des essences en place, la migration assistée des essences implantée plus au Sud et la gestion du stress hydrique sont des enjeux forts des prochaines années.

Le changement climatique et ses effets préoccupent au point que le législateur et les collectivités se sont saisis du sujet. Dans ce contexte, les Communes forestières ont fait reconnaître leur capacité de proposition et de réalisation ; elles s'affirment comme un partenaire privilégié, notamment en ce qui concerne le risque feu de forêt.

Plusieurs défis se présentent à nous :

- Aménager le territoire en intégrant les aspects multifonctionnels de la forêt ;
- Mobiliser nos administrés pour créer une culture du risque ;
- Encourager l'adaptation de nos massifs forestiers au changement climatique ;
- Encourager une gestion durable de nos espaces forestiers publics et privés ;
- Alimenter la filière bois locale pour un usage dans les projets de construction et chauffage des bâtiments, en construction et en rénovation, poussée par la réglementation environnementale 2020.

Au vu des enjeux, un fort taux d'adhésion est nécessaire pour que nous puissions participer activement à la définition des politiques forestières. C'est à nous, élu-e-s locaux, de nous saisir de ces défis et de nous organiser pour anticiper et gérer au mieux ces enjeux.

Martine Barengo-Ferrier

Présidente des Communes forestières des Alpes-Maritimes

AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

L'association des Communes forestières des Alpes-Maritimes agit au service des élu-e-s et des acteurs forestiers du département, pour garantir une gestion durable de la forêt et des bois.

Les élu-e-s ont un rôle central dans la gestion de la forêt et des bois, c'est pourquoi les Communes forestières les accompagnent :

- dans la prise de décision
- dans la conduite de leur politique forestière
- dans la mise en œuvre de leurs projets.

L'association des Communes forestières des Alpes-Maritimes, c'est :

- ▶ 68 Adhérents
- ▶ 41 % des communes du département
- ▶ 71 % de la forêt communale du département (62% en 2022)
- ▶ 15 Administrateurs élu-e-s

LES PARTENAIRES

- Région
- Département
- État
- ADEME
- CAPTH'ER
- Communautés de communes
- Parcs naturels régional et départemental
- Association des Maires Ruraux
- Association des Maires
- Office National des Forêts
- SDIS
- Centre National de la Propriété Forestière
- Chambre d'agriculture
- DRAAF
- FIBOIS
- Bois des Alpes
- Professionnels de la filière
- CERPAM

VOS CONTACTS

Véronique BALLISTE

04 97 18 69 19

veronique.balliste@communesforestieres.org

Manon THEILLERE

07 81 83 15 34

manon.theillere@communesforestieres.org

AU NIVEAU RÉGIONAL

Notre union régionale est présidée depuis août 2021 par Jean BACCI, sénateur du Var.

A l'échelle de la région, les Communes forestières œuvrent pour le développement, la valorisation et la préservation du patrimoine forestier, et poursuivent leurs actions de sensibilisation et de mobilisation auprès d'un important réseau d'élu-e-s.

Le conseil d'administration, composé de 12 élu-e-s, s'est réuni à plusieurs reprises durant l'année 2023. L'implication de cette instance est indispensable, elle permet aux Communes forestières d'identifier les enjeux et les projets des territoires, de les définir et de mettre en œuvre la stratégie et l'accompagnement qui en découlent.

Les membres du conseil d'administration sont également présents dans les commissions départementales, dans les instances régionales et nationales des Communes forestières.

Depuis plusieurs années, l'association des Communes forestières est un partenaire privilégié de la Région Sud. Ce partenariat repose sur une convention triennale basée sur une volonté conjointe de contribuer à l'ambition régionale d'un aménagement du territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur harmonieux, compétitif et qui valorise et protège ses espaces forestiers.

- ▶ **614 Adhérents au réseau régional !**
- ▶ dont 592 Communes, 19 EPCI, 1 Métropole, 2 Départements.
- ▶ + 23 adhérents en 1 an
- ▶ 62 % des communes de la région
- ▶ 12 Administrateurs élu-e-s

COMMUNES FORESTIÈRES

Adhérents aux Communes Forestières des Alpes-Maritimes en 2023

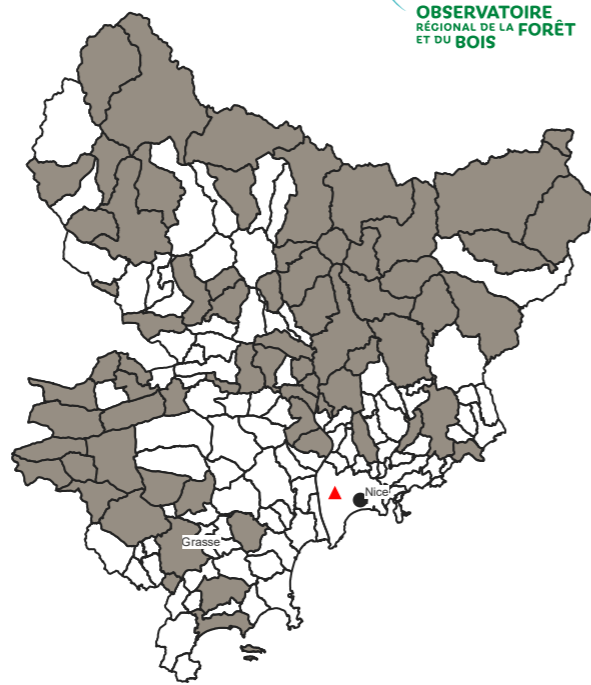


COMMUNES

■ Adhérentes aux Communes forestières

BUREAUX

- ▲ Sièges départementaux des Communes forestières
- Sièges des Communes forestières PACA



Sources : BD Topo® - © IGN, PFAR PACA n°8410, Communes forestières PACA, 2022 - Réalisation : Communes forestières PACA, 01/2024 - www.ofme.org

LES COMMUNES FORESTIÈRES DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Adhérents aux Communes Forestières en 2023

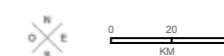
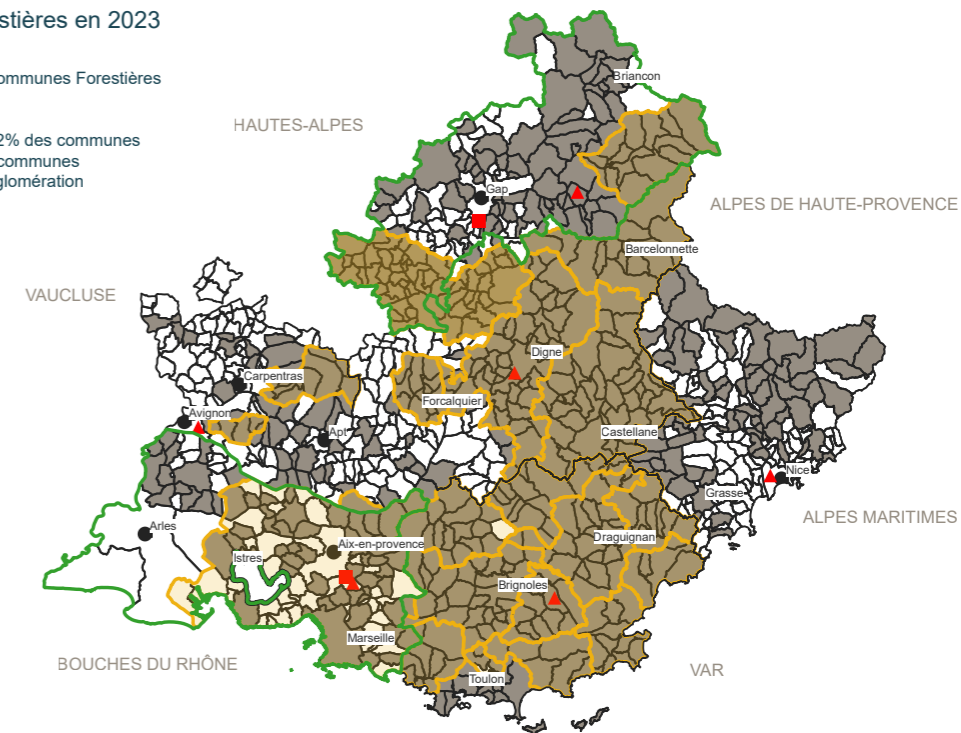


COMMUNES

- Adhérentes aux Communes forestières
- Départements adhérents
- EPCI adhérents

BUREAUX

- ▲ Sièges départementaux des Communes forestières
- Sièges des Communes forestières PACA



AU NIVEAU NATIONAL

La fédération nationale des Communes forestières vise à :

- influencer la politique forestière nationale ;
- développer des actions nationales qui se déclinent dans les régions ;
- défendre l'intérêt des communes propriétaires et à négocier le partenariat Communes forestières – ONF.

En 2023, le Président de la fédération nationale, Dominique Jarlier, a œuvré en lien direct avec le Ministère de l'Agriculture et de la Forêt, la Directrice générale de l'ONF ainsi qu'avec les instances interprofessionnelles de la filière bois.

Dominique JARLIER a annoncé sa démission en décembre 2023. Philippe CANOT, Vice-Président de la Fédération a été élu Président de la Fédération nationale le 26 février dernier.

La fédération nationale des Communes forestières c'est :

- ▶ Plus de 6 000 adhérents.
- ▶ 15 000 collectivités représentées
- ▶ 58 Associations Départementales et 9 Unions Régionales
- ▶ 70 % de la surface des forêts communales représentées
- ▶ 14 élu·e·s au bureau national et 800 élu·e·s administrateurs locaux

Les événements marquants en 2023

- La fédération nationale des Communes forestières a fêté **ses 90 ans**.
- Le programme « **Dans 1000 communes la forêt fait école** » s'est particulièrement développé cette année. Le premier rassemblement de forêts pédagogiques en France a eu lieu le 10 octobre dans le massif des Landes de Gascogne. Près de 400 élèves et élus ont participé à des ateliers animés notamment par les Communes forestières, l'Office national des forêts (ONF), le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).
- La fédération nationale des Communes forestières est partenaire de la **campagne d'information sur les obligations légales de débroussaillage** relancée en novembre 2023 en collaboration avec le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.
- Les Communes forestières sont mobilisées dans les **groupes de travail ONF-Communes forestières** (régime forestier, aménagement forestier...) mis en œuvre dans le cadre de la convention de partenariat. Concernant le groupe de travail sur l'application du régime forestier, l'association se mobilise afin de définir clairement les **conditions d'entrée et de sortie du régime forestier** avec pour enjeux la gestion durable des espaces forestiers et la mobilisation des bois.

LES RENDEZ-VOUS MARQUANTS EN 2023 DES COMMUNES FORESTIÈRES DES ALPES-MARITIMES

● 9 février au Sénat

Colloque « l'appel de la forêt » : s'engager pour nos forêts communales.

● 7 avril à Gardanne

1^{ère} rencontre annuelle de la Commission Régionale de la Forêt Communale qui réunit les Communes forestières et l'ONF sur le sujet des ventes de bois.

● 4 mai à Levens

Assemblée Générale des Communes forestières des Alpes-Maritimes.

● 12 mai à Veynes

Assemblée Générale de l'Association Bois des Alpes.

● 2 juin à Saint-Estève-Janson

Rencontre sur le thème « Contre le changement climatique, passez au bois énergie » organisée par BoiSynergie Provence-Alpes-Côte d'Azur.

● 4 juillet dans les Ardennes

Congrès de la Fédération Nationale des Communes forestières.

● 17 juillet à Gardanne

2^{ème} rencontre annuelle de la Commission Régionale de la Forêt Communale qui réunit les Communes forestières et l'ONF sur le sujet des ventes de bois.

● 10 octobre à Gardanne

Rencontre de l'Observatoire sur le thème « S'assurer de l'avenir de la forêt en l'intégrant aux documents d'urbanisme ».

● 19 octobre en visioconférence

Réunion de promotion sur le débardage par câble forestier dans les Alpes, en vue d'élaborer une stratégie territoriale de développement.

● 19 octobre à Nice

Salon des Maires des Alpes-Maritimes.

● 13 novembre à Marseille

Convention annuelle des Maires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

● 17 novembre

3^{ème} rencontre annuelle de la Commission Régionale de la Forêt Communale qui réunit les Communes forestières et l'ONF sur le sujet des ventes de bois.

● Du 21 au 23 novembre à Paris

Salon des Maires national.

● 8 décembre à Gardanne

Rencontre des élu·e·s des Chartes Forestières des Territoires sur le thème « Les territoires, au cœur de la prévention contre les incendies ».

● 19 décembre à Marseille

Rencontres Régionales de la filière forêt-bois organisées par FIBOIS SUD.



LES COMMUNES FORESTIÈRES VOUS SENSIBILISENT



LA SENSIBILISATION DES ÉLU-E-S

Mieux connaître les enjeux, c'est mieux agir et mieux se positionner. C'est pourquoi les Communes forestières mettent à disposition des élu-e-s les connaissances nécessaires à une prise de décision éclairée !

L'Assemblée Générale – le rendez-vous politique de l'association.

Tenue le 4 mai 2023 à Nice, l'assemblée générale a réuni 25 élu-e-s locaux et 4 sénateurs des Alpes-Maritimes et du Var, Madame Estrosi-Sassone, Madame Borchio-Fontimp, Madame Demas et Monsieur Bacci. Cet événement a permis de rappeler les enjeux forestiers de la région et les thématiques qui animent le département : l'aménagement forestier, la mise en œuvre du régime forestier, l'accès aux massifs forestiers.



VOTRE CONTACT

Manon THEILLERE

07 81 83 15 34

manon.theillere@communesforestieres.org

Les rendez-vous en EPCI Débroussailler, aménager, financer : une lourde responsabilité

Les Communes forestières interviennent lors des conseils communautaires afin de partager les responsabilités majeures qu'endossent les élu.e.s vis-à-vis des incendies de forêts (Obligations Légales de Débroussaillage, protection des massifs, évolutions réglementaires, contraintes et difficultés rencontrées) et faire un point sur les actualités et évolutions en cours au regard de la loi du 10 juillet 2023.



DES FORÊTS PÉDAGOGIQUES POUR LES FORESTIERS ET ÉLU-E-S DE DEMAIN

En France, la multifonctionnalité des forêts et sa gestion durable est parfois mal identifiée par le grand public. Ainsi, pour sensibiliser les enfants, mais aussi les enseignants, les parents et les élu-e-s, les Communes forestières ont développé le programme « **Dans 1000 communes la forêt fait école** ».

Le principe de ce dispositif est le suivant : les communes volontaires confient à un groupe d'enfants le suivi de la gestion d'une parcelle de forêt communale. De nombreux outils pédagogiques sont mis à disposition des enseignants et animateurs. Ces « Forêts pédagogiques » sont un véritable lieu d'apprentissage où se mêlent pédagogie active, expérience par les sens et contact direct avec la nature. Diverses thématiques y sont abordées : gestion forestière, biodiversité, DFCI, changement climatique & crise sanitaire, forêt & société...

En 2023, les Communes forestières ont développé massivement ce programme en région dans les écoles, centres de loisirs, conseils municipaux de jeunes et comptent désormais 31 communes et 850 enfants engagés.

Dans le département des Alpes-Maritimes :

- ▶ 4 communes engagées dans le programme
- ▶ 3 écoles : Séranon, Pierrefeu, Roquesteron
- ▶ 1 centre de loisirs : Le Broc
- ▶ Près de 90 enfants impliqués dans le dispositif sur l'année scolaire 2023-2024

Les projets à l'échelle locale

L'école de Pierrefeu

Thématique : Gestion forestière, Transformation et usages du bois, DFCI

En raison d'un accès difficile à la parcelle, les enfants n'ont pu se rendre sur place en 2023. Dès le printemps 2024, plusieurs événements sont prévus dont une sortie découverte avec l'ONF, l'animation de la mallette de Fibois Sud sur la filière forêt-bois et la visite de la chaufferie bois à côté de l'école. L'école espère également avoir une intervention de la « Force 06 » pour aborder le sujet de la DFCI.

L'école de Roquesteron

Thématique : Biodiversité, Filière forêt-bois et DFCI

Comme pour Pierrefeu, l'accès à la parcelle est complexe. Pour Roquesteron, il faut traverser de la forêt privée avant d'atteindre la forêt communale. Une sortie découverte de la parcelle et de sa biodiversité est prévue au printemps avec l'ONF. Les élus interviendront ensuite en classe, sur la biodiversité et la gestion de la forêt communale. La « Force 06 » viendra expliquer la DFCI. Les enfants pourront ensuite découvrir les usages et métiers du bois avec la mallette de Fibois Sud, et la biodiversité avec une association d'Education à l'environnement.

L'école de Séranon

Thématique : Gestion forestière et Changement climatique

A Séranon, les enfants ont la chance d'avoir une parcelle avec des enjeux historiques : c'est l'une des 1^{ères} parcelles de France où les dépérissements de pins sylvestres ont pu être imputés directement au changement climatique. Avec l'ONF, les élèves ont découvert leur parcelle ainsi que le sentier botanique existant, puis ils ont observé un chantier d'abatage dans une forêt proche. Enfin, ils ont semé des graines de cèdres du Liban avec leur forestier avant d'inaugurer la parcelle. Une sortie sera réalisée au printemps avec une association d'Education à l'environnement. Les enfants souhaiteraient mettre en place un sentier pédagogique avec des pupitres interactifs.

Les enfants du centre de loisirs de Le Broc

Thématique : Biodiversité, Gestion forestière et DFCI

Les enfants ont découvert puis inauguré leur parcelle avec le centre de loisirs en abordant le sujet du développement durable et en aménageant une partie du sentier avec des rondins en bois. Deux sorties sont prévues au printemps, avec l'ONF, pour aborder la gestion forestière, les essences d'arbres puis la DFCI lors d'une sortie en commun entre ONF et pompiers. Enfin, les enfants du centre de loisirs réaliseront une balade contée naturaliste avec une association d'Education à l'environnement.



VOTRE CONTACT

Fanny BUSSIÈRE

07 48 13 08 30

fanny.bussiere@communesforestieres.org



LES COMMUNES FORESTIÈRES VOUS FORMENT



LA FORMATION : UNE ACTION PHARE DES COMMUNES FORESTIÈRES

Les Communes forestières proposent des formations aux élu-e-s.

Elles ont pour objectif :

- d'accompagner les élu-e-s dans l'identification des enjeux sur leur territoire ;
- de leur apporter les outils pour construire leur stratégie de développement basée sur la forêt et le bois.

Un programme annuel de formations et de visites est proposé dans le département.

De nombreuses thématiques sont balayées : gestion de la forêt communale, aménagement forestier, prévention du risque incendie, construction et rénovation en bois local, développement du bois énergie...

En 2023 :

- ▶ 7 sessions réalisées dans le département des Alpes-Maritimes
- ▶ 94 participants



VOTRE CONTACT

Marine OLIVEIRA

07 57 08 16 22

marine.oliveira@communesforestieres.org



Formation « Elu.e.s, mettez en place une gestion forestière adaptée au changement climatique », à Carros

FORMER DES COMMUNES, PROPRIÉTAIRES FORESTIERS, FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique rebat les cartes de la gestion durable des espaces forestiers. La régénération et la diversification des essences en place, la migration assistée des essences implantées plus au Sud et la gestion du stress hydrique sont des enjeux forts des prochaines années.

Nous construisons aujourd'hui les forêts de demain !

Pour vous accompagner dans cette tâche ardue, les Communes forestières vous ont proposé en 2023, 4 formations et/ou visites dans les Alpes-Maritimes :

« Élu-e-s, investissez-vous dans l'aménagement forestier de votre forêt », le 2 mars 2023 à La Trinité

Intervenants : Communes forestières - ONF

L'aménagement forestier est le document cadre de la gestion durable des forêts communales relevant du régime forestier. Il prévoit sur 20 ans les actions de l'homme dans la forêt. Proposé par l'ONF, il est adopté par la commune en conseil municipal. Que ce soit dans sa révision ou dans sa mise en œuvre, les communes ont un rôle de décision dans la programmation et la réalisation des coupes et des travaux. Leur implication est nécessaire pour que la forêt communale de demain reflète les objectifs que la commune s'est fixés !

« Élu-e-s, financez vos projets permettant d'assurer la gestion durable de votre forêt et la valorisation locale de vos bois » le 6 avril 2023 à La Roquette sur Var

Intervenants : Communes forestières

Les différents financements pour les projets forestiers, que ce soit pour la mobilisation de bois ou la reconstitution de peuplements forestiers des collectivités, ont été présentés : France 2030, 5 millions d'arbres, le dispositif RESPIR et les financements départementaux. Les aides financières régionales et européennes pour lutter contre les incendies ont été mises en évidence également. Enfin, les subventions pour la mise en place de réseau de chaleur avec l'utilisation du bois ont été exposées aux participants.

« Élu-e-s, maîtrisez la pratique de l'affouage », le 16 juin 2023 à Saint-Martin-Vésubie

Intervenants : Communes forestières

La mise à disposition de bois énergie aux citoyens est une préoccupation importante des élus des Alpes-Maritimes dans le contexte actuel de flambée des prix de l'énergie. Pour autant, les modalités de mise en œuvre de l'affouage doivent être cadrées vis-à-vis de la sécurité des citoyens et pour protéger la commune juridiquement. Cette formation a donc eu pour objectif d'échanger sur les modalités de réalisation de l'affouage (sur pied mais aussi bord de route) avec une approche administrative et juridique.

« Élu-e-s, mettez en place une gestion forestière adaptée au changement climatique », le 28 novembre 2023 à Carros

Intervenants : Communes forestières - ONF

Les enjeux forestiers dans le contexte de changement climatique ont été précisés lors d'une visite d'une plantation et d'une présentation en salle. Les enjeux de reconstitution et d'adaptation des peuplements ont été présentés. La formation avait pour objectif de faire émerger les consciences sur la nécessité d'agir pour la forêt de demain.



VOTRE CONTACT

Manon THEILLERE

07 81 83 15 34

manon.theillere@communesforestieres.org



FORMER DES MAÎTRES D'OUVRAGE DE BÂTIMENT

Les communes jouent un rôle d'innovation et de structuration des marchés sur la filière forêt-bois à travers leurs projets de construction, rénovation et chauffage faisant appel aux bois locaux. Le bois a des atouts indéniables, c'est un matériau performant qui permet :

- d'améliorer la qualité environnementale des projets ;
- de faire des économies pour les communes ;
- de développer des emplois dans les territoires.

Les Communes forestières appuient ces initiatives grâce à un partenariat solide avec la Région, la DRAAF, l'ADEME, le Département des Alpes-Maritimes, l'association Bois des Alpes.

En 2023, 2 formations ont été proposées aux élu-e-s des Alpes-Maritimes sur cette thématique.

« Élu-e-s, construisez et rénovez en bois local ! » le 5 octobre 2023 à Biot

Intervenants : Communes forestières, Scierie Coulomp

Pour les collectivités, la construction ou rénovation en bois local apporte un certain nombre de bénéfices : utilisation d'un matériau performant, local et renouvelable. Les communes sollicitent les Communes forestières, qui travaillent en partenariat avec l'association Bois des Alpes, pour les aider à mettre en œuvre leur projet, que ce soit dans le cadre des marchés publics ou l'approvisionnement en bois. La visite de la scierie Coulomp a permis de mieux faire connaître aux élus les process de transformation du bois d'œuvre.



Formation Bois construction et visite d'une scierie à Biot

VOS CONTACTS

Bois Construction : Camille BERTIER
07 57 45 63 23
camille.bertier@communesforestieres.org

Bois Energie : Pascaline BRIEN
07 57 51 13 28
pascaline.brien@communesforestieres.org

Voyage d'étude : « de la forêt au réseau de chaleur bois, une filière bois énergie structurée à Embrun et sur la Communauté de communes Serre-Ponçon » les 11 et 12 septembre à Embrun (05)

Mettre en place un réseau de chaleur plaquettes forestières, c'est participer à la structuration de toute une filière ! Les élus des Alpes-Maritimes ont pu s'en rendre compte lors de ce voyage d'étude sur la Communauté de communes Serre-Ponçon, dans le département des Hautes-Alpes : de l'exploitation forestière au tri des bois en fonction de sa qualité, les bois non valorisables en bois d'œuvre sont destinés à approvisionner les chaufferies et réseaux de chaleur collectifs du territoire. Pour garantir un approvisionnement local, les élus ont un rôle essentiel à jouer lors de la commercialisation de leurs bois.



Voyage d'étude sur Embrun – Serre-Ponçon (05) « de la forêt au réseau de chaleur bois » : coupe en forêt de Prunières et plateforme de bois déchiqueté de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon

FORMER LES ÉLU-E-S SUR LEURS RÔLES ET RESPONSABILITÉS VIS À VIS DES RISQUES

Le risque incendie est plus que jamais un sujet prégnant dans les Alpes-Maritimes. Le changement climatique combiné à l'accroissement des zones tampons entre habitation et forêt est donc un enjeu fort sur le département pour protéger les personnes et les biens des incendies.

Le territoire de montagne que représente notre département complexifie l'action des pompiers lors d'interventions. La nécessité d'informer les élus et les citoyens sur les Obligations Légales de Débroussaillage est fondamentale. Les Maires sont responsables de la sécurité des citoyens, ils jouent un rôle important dans la prévention du risque incendie, la lutte et le post-incendie.

Les Communes forestières proposent des formations permettant aux élu-e-s de monter en compétence sur ce sujet à fort enjeu.

Une formation intitulée « Les élu-e-s face au risque incendie de forêt », le 27 janvier 2023 à Carros

Regroupant 28 participants, elle a permis d'échanger sur le risque incendie, les modalités et financements pour la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage. La commune de Carros a apporté son retour d'expérience sur le sujet.

« Mettre en œuvre les Obligations Légales de Débroussaillage dans ma commune » le 27 novembre 2023 en réunion de conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays des Paillons

Cette intervention d'une vingtaine de minutes des Communes forestières, mandatée par le ministère, vise à partager l'importance des responsabilités qu'endossent les élus vis-à-vis des incendies de forêts : Obligations Légales de Débroussaillage, protection des massifs, évolutions réglementaires, contraintes et difficultés rencontrées.

VOTRE CONTACT

Grégory CORNILLAC
06 12 23 42 46
gregory.cornillac@communesforestieres.org



LES COMMUNES FORESTIÈRES VOUS ACCOMPAGNENT

DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AVEC DES BÂTIMENTS BIOSOURCÉS ET DURABLES

Prescrire du bois certifié Bois des Alpes et les pins régionaux !

En faisant appel à du bois local dans les constructions et les rénovations de bâtiments, les collectivités font émerger un marché local de la construction bois. Elles optent pour un matériau performant et démontrent la faisabilité de son usage.

Il y a en 2023, dans le massif alpin et départements limitrophes :

- ▶ 100 sites d'entreprises certifiées Bois des Alpes
- ▶ 230 bâtiments et ouvrages en bois certifié Bois des Alpes



Bâtiments publics en bois local : Une dynamique en plein essor en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les Communes forestières accompagnent la réalisation des bâtiments publics en bois local, de la conception à la mise en oeuvre.

Bâtiments publics en Bois des Alpes

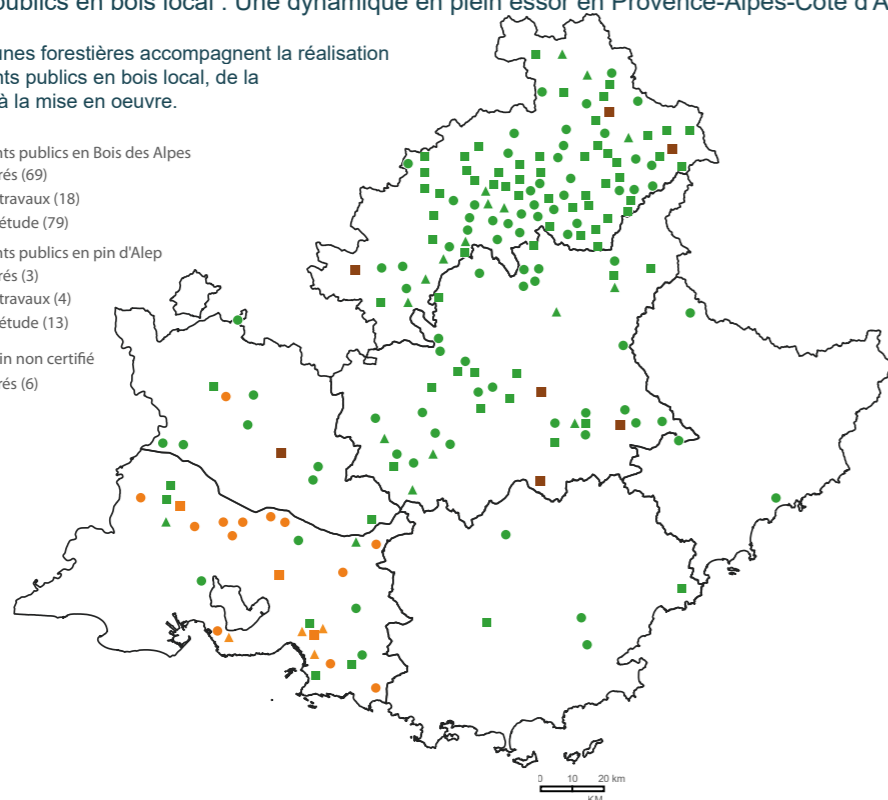
- Livrés (69)
- ▲ En travaux (18)
- A l'étude (79)

Bâtiments publics en pin d'Alep

- Livrés (3)
- ▲ En travaux (4)
- A l'étude (13)

Bois alpin non certifié

- Livrés (6)



Sources : BD Topo©- IGN, PFAAR PACA n°8410, Communes Forestières, 2023 • Réalisation : Communes forestières PACA, 09/2023 • www.ofme.org

Plus de données disponibles sur le site www.boisdesalpes.net, dont la liste des entreprises certifiées.

Pour aider les collectivités, les Communes forestières sont présentes à chaque étape des projets.

Afin d'encourager le développement, les Communes forestières ont favorisé la mise en place de la bonification DETR de 10% pour les projets en Bois des Alpes. En 2023, l'association s'est assurée que cette bonification soit reconduite.

En 2023 :

- ▶ 3 projets de construction ont été accompagnés
- ▶ une dizaine de projets ont été identifiés

Le partenariat avec l'Agence 06 :

Les Communes forestières multiplient les partenariats dans le but d'apporter les connaissances et de partager les expériences dans leurs domaines et c'est avec l'agence 06, un service d'ingénierie au service des collectivités, qu'une convention a été signée cette année. L'accompagnement se concentre aujourd'hui sur les constructions et rénovations en bois local mais le partenariat est destiné à être renforcé sur tous les sujets liés à la forêt et au bois.



Les atouts de la certification Bois des Alpes :

- Une traçabilité garantie
- Un bois provenant de forêts durablement gérées (certifié PEFC ou FSC)
- Un bois issu du massif alpin français
- Un bois transformé par les entreprises locales (04-05-06-13-84-83-26-38-74-73-01)



DANS LA MAÎTRISE DE VOTRE FACTURE ÉNERGÉTIQUE GRÂCE AU BOIS, ÉNERGIE STABLE ET COMPÉTITIVE

Dans le département des Alpes-Maritimes :

- ▶ 31 chaufferies bois (plaquettes forestières)
- ▶ 5 800 tonnes de plaquettes forestières consommées
- ▶ 3 fournisseurs bois énergie

En 2023, le bois énergie est plus que jamais une énergie d'avenir. Avec un prix stable et avantageux, des financements incitatifs et une ressource forestière disponible, les collectivités ont toutes les raisons de passer à cette énergie verte, locale et à prix garanti.

Choisir le bois local pour chauffer les bâtiments des collectivités permet d'amortir la facture énergétique, tout en diminuant l'émission des gaz à effet de serre et en développant l'emploi local. Les communes ont été précurseurs sur ces investissements.

Après plus de 20 ans d'actions des Communes forestières et des communes, la filière bois énergie est aujourd'hui structurée.

Les atouts de la charte qualité bois déchiqueté :

- ▶ Un combustible contrôlé sur sa qualité granulométrique et sur son humidité.
- ▶ Des analyses à la demande des maîtres d'ouvrage.
- ▶ Un cadre d'échange neutre en cas de difficulté avec son fournisseur bois déchiqueté.



La Mission Régionale Bois Énergie devient **BoiSynergie**.

Si ce sont bien les Communes forestières qui ont initié le bois énergie, au début des années 2000, quand peu de gens y croyaient, désormais de nombreux partenaires locaux et territoriaux relaient la politique de développement du bois énergie que mènent ensemble l'ADEME, la Région Sud, la DRAAF et les Communes forestières. Ce partenariat inédit, aussi fort qu'ancien a évolué dans son identité pour être plus lisible, renforçant la coordination et synergie entre les partenaires, les syndicats d'énergie, les Communautés de communes et les communes, pour garantir le développement cohérent du bois énergie en région.



Approvisionnement, développement et appui au fonctionnement des chaudières :

Pour poursuivre le développement des chaudières bois, le Département des Alpes-Maritimes portait en 2023 le Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRT), financé par l'ADEME. Les Communes forestières font la promotion du bois énergie auprès des collectivités (outils de communication, visites...) et interviennent en appui de ce contrat (outils de qualité conception des installations biomasse, partage des retours d'expérience...).

Le bon fonctionnement des 31 chaudières du département étant une forte préoccupation des Communes forestières, l'association réalise une enquête annuelle sur les consommations des chaudières, les rendements, les prix des combustibles, les difficultés de fonctionnement, etc.

Quelques résultats à retenir :

- **138 € TTC / Tonne (basé sur 25% de retours), soit 3,89 € / MWh contre 13,9 € / MWh pour le fioul et 23,1 € / MWh pour l'électricité.**
- Un fonctionnement satisfaisant, avec peu de pannes et un combustible de qualité.
- Deux audits de chaufferie bois réalisés pour le **Lycée René Goscinny de Drap** et la **Base des Sapeurs Forestiers de Saint-Auban**.

Le fournisseur de plaquettes forestières **Vésubia Bois Énergie** a été accompagné, afin notamment de proposer un combustible de qualité aux maîtres d'ouvrage de chaufferie bois du département.

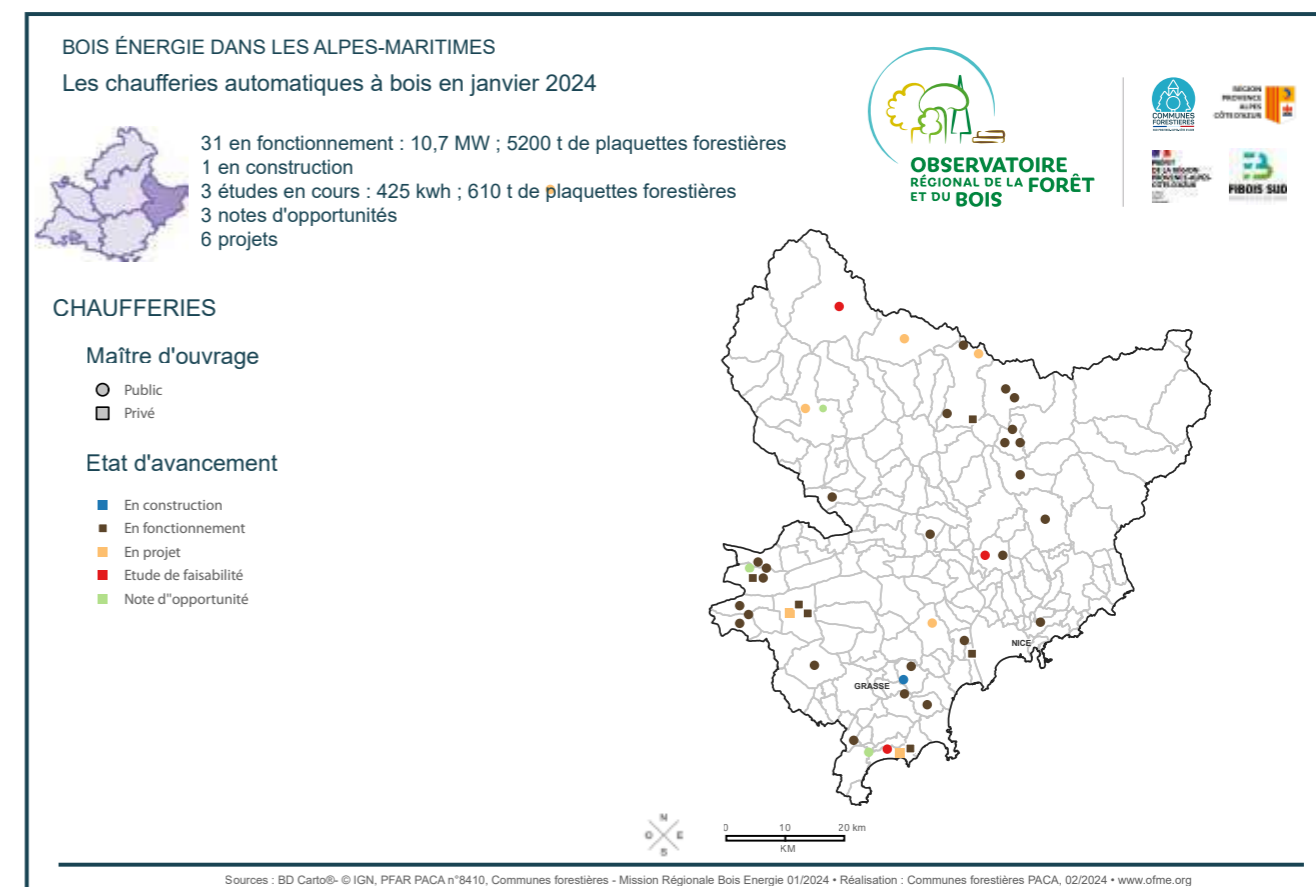
Deux évènements marquants en 2023 :

▶ **Réalisation d'une étude technico-économique sur la conception et le fonctionnement des unités de granulation**, dans un objectif de mieux conseiller et orienter les porteurs de projets de production de granulés, qui ont été nombreux (10) sur le territoire régional en 2023.

▶ **La Rencontre Régionale Bois énergie a eu lieu à Saint-Estève-Janson (13) le 2 juin.** Organisée par les Communes forestières avec ses partenaires la DRAAF, l'ADEME et la Région Sud, cet évènement annuel a regroupé élus et techniciens de la région pour présenter le bois énergie comme énergie verte permettant de lutter efficacement contre le changement climatique. Cette journée a permis d'échanger sur les atouts des réseaux de chaleur bois et de visiter la plateforme bois énergie de Macagno et la chaufferie biomasse de la piscine du Puy-Sainte-Réparate.



Rencontre régionale du Bois énergie à Saint Estève Janson (13)



Plus de données disponibles sur le site www.bois-energie.ofme.org

VOTRE CONTACT BOIS ÉNERGIE

Pascaline BRIEN

07 57 51 13 28

pascaline.brien@communesforestieres.org



RENOUVELER LES FORÊTS POUR LES ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'implication des élu.e.s dans la gestion forestière est le gage de la préservation de l'intérêt général de nos espaces forestiers. Les communes investissent en forêt dans l'accessibilité, dans les travaux d'amélioration des peuplements forestiers, etc.

L'association des Communes forestières apporte un appui sur ces compétences et a accompagné de nombreuses communes dans les Alpes-Maritimes.

Accompagner les projets de régénération :

Dans le département, le renouvellement forestier est un enjeu fort en contexte de changement climatique et pour le développement de la filière bois, des paysages et du tourisme. Les Communes forestières informent les élu.e.s sur les financements mobilisables et les accompagnent dans le montage de leur dossier en lien avec l'ONF. **Les communes de Grasse et de Valderoure** ont été accompagnées dans la mobilisation de financements privés via le fonds RESPIR pour financer leurs plantations.

Accompagner les projets de desserte :

L'accès au massif est un enjeu majeur dans nos territoires de montagne, l'investissement dans ces projets est lourd pour les communes, mais des dispositifs financiers existent pour aider les collectivités. Les Communes forestières accompagnent, en lien avec l'ONF, les collectivités dans leur projet de desserte. Plusieurs pistes ou points noirs ont été identifiés sur le département. **La commune de Saint-Martin d'Entraunes** a été accompagnée sur un potentiel projet de desserte. Cette action va être renforcée en 2024 afin de faire émerger des projets de désenclavement de massifs pour répondre aux enjeux de la forêt communale, non ou mal desservie.

Apporter un appui aux élu.e.s dans la révision des aménagements forestiers :

Les orientations stratégiques de la commune dans l'aménagement forestier s'avèrent être un exercice complexe puisqu'elles doivent correspondre aux spécificités de sa forêt communale. A ce titre, **les communes de Cuébris et La Bollène-Vésubie** ont été accompagnées dans la prise en compte de leurs choix de gestion. La régénération des espaces forestiers et la planification de travaux de renouvellement sont ressorties comme des forts enjeux dans l'ensemble de ces communes.

S'appuyer sur les communes pour dynamiser la gestion et la récolte en forêt privée :

Dans le cadre de la gestion des forêts communales, les communes peuvent être mobilisatrices pour impulser une gestion en forêt privée, notamment en concertant les propriétaires alentours au moment des coupes de bois. **La commune de Saint-Martin d'Entraunes** a souhaité développer un projet de développement du mélèzin et d'exploitation d'un massif jusqu'alors enclavé. Ce projet avait pour objectif de mettre en lien l'exploitation publique et privée. Il sera poursuivie en 2025-2026.



CONSTRUIRE DES POLITIQUES TERRITORIALES

Construire les territoires de demain implique une connaissance des dynamiques et des enjeux en cours sur les espaces. En ce sens, les Communes forestières animent l'Observatoire régional de la forêt et du bois (anciennement Observatoire de la Forêt Méditerranéenne) et le réseau des chartes forestières de territoire.

L'Observatoire, un outil indispensable !

L'Observatoire collecte, synthétise et diffuse l'information, pour une meilleure connaissance de la forêt. Il a pour mission de faciliter l'accès à l'information, proposer un lieu de concertation et fournir des moyens d'analyse et de prospective au service des décideurs publics, porteurs des politiques forestières à l'échelle de la région, des départements et des territoires.



En 2023, l'Observatoire est intervenu auprès des territoires dans leurs dynamiques de développement :

- Le département dans le cadre du contrat chaleur renouvelable territorial
- Le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur dans le cadre de sa charte forestière

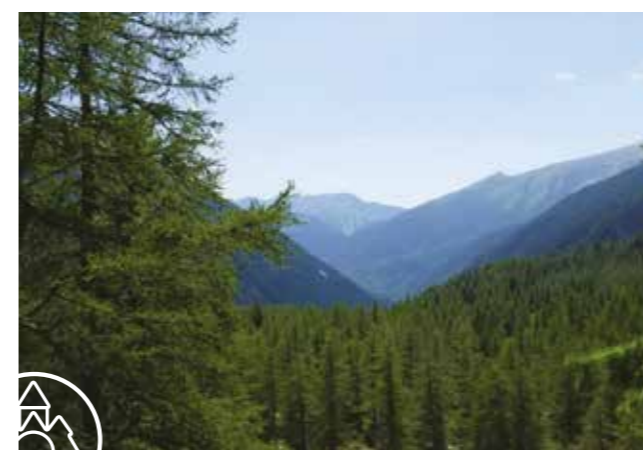
Par ailleurs, en partenariat étroit avec FIBOIS, un observatoire économique de la filière est en structuration.

Enfin, un travail particulier a été réalisé sur la connaissance de la propriété forestière. Le croisement entre la base de données forêt de l'IGN, le cadastre et les données de l'ONF a permis d'identifier plus précisément :

- les forêts publiques relevant du régime forestier ;
- les forêts publiques ne relevant pas du régime forestier ;
- les forêts privées.

Cette base de données est utile pour le développement de stratégie de mobilisation des bois public-privé ainsi que pour pré-identifier les biens présumés sans maître.

En complément, l'outil Viaforest développé en partenariat avec le CRIGE PACA permet d'identifier les difficultés de sortie des bois en mutualisant les informations relatives à la desserte forestière et à l'accessibilité des forêts.



L'élargissement du public de l'Observatoire est un enjeu fort pour les années à venir. En effet, les partenaires ont pour ambition d'ouvrir l'usage de l'Observatoire auprès des aménageurs du territoire, des urbanistes, des universitaires pour une meilleure intégration des enjeux forestiers.

En ce sens, **une journée de l'Observatoire s'est tenue sur le thème « S'assurer de l'avenir de la forêt en intégrant aux documents d'urbanisme »**. Cet événement a réuni 45 participants et 7 sujets ont été abordés.

 **Retrouvez les données de l'Observatoire sur la cartothèque interactive**



<https://cartotheque.ofme.org>

L'appui au développement des politiques forestières territoriales dans les Alpes Maritimes :

Le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur après un an d'élaboration et la finalisation de son programme d'actions a pu signer sa Charte forestière de territoire en avril 2023. Les Communes forestières qui ont accompagné le territoire dans sa démarche, l'accompagne également dans sa mise en œuvre.

L'enjeu de ces partenariats territoriaux est de définir une stratégie commune entre élu·e·s de la collectivités, acteurs qui travaillent sur la forêt et d'en dégager des actions conjointes et coordonnées en faveur de la multifonctionnalité des forêts.



Rendez-vous annuel

Les Communes forestières réunissent chaque année le réseau des élus porteurs de politique forestière territoriale. Rassemblant une trentaine de personnes, la prise en compte du risque incendie dans les territoires était à l'honneur et le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur a pu faire le retour d'expériences de l'engagement dans un projet innovant sur l'emploi du feu.



Les Communes forestières ont organisé le 10 octobre une **Rencontre des animateurs de Charte**, réunissant une quinzaine d'animateurs et partenaires pour échanger des avancées des Chartes forestières de territoire et présenter les financements publics disponibles. Ces réunions de réseau permettent le partage d'expérience et la mise en relation des animateurs de Charte forestières de territoire. L'action régionale Natura 2000 était au cœur des échanges !



VOS CONTACTS

L'Observatoire : Luc MABIRE

04 42 65 78 13

luc.mabire@communesforestieres.org

Politiques territoriales : Emily ARNOUX

07 48 13 08 30

emily.arnoux@communesforestieres.org

EN 2024, ANTICIPONS L'AVENIR AU PROFIT DE NOS FORÊTS ET DE LA QUALITÉ DE VIE DE NOS CITOYENS !



L'année 2024 est une année charnière ! Les Communes forestières sont à vos côtés pour concrétiser et finaliser vos projets :

- Gestion durable de votre patrimoine forestier : sanctuarisation, plantation, régénération, prélèvement, etc ;
- Consolidation de votre foncier forestier pour s'adapter aux enjeux forestiers et sociétaux ;
- Réalisation de bâtiments et de solutions de chauffage valorisant la ressource locale ;
- Renseignement sur les financements possibles ;
- Et tout autre sujet en lien avec la forêt et le bois !

Afin de répondre à vos questions, nous vous proposons tout au long de l'année des séances d'informations et de formations qui vous permettront d'avoir les bonnes cartes en main pour agir sur les enjeux de la filière forêt-bois, avec un accompagnement individuel sur mesure si vous le souhaitez.

Afin de répondre à vos questions, nous vous proposons tout au long de l'année des rencontres entre élu·e·s, des séances d'informations et de formations qui vous permettront d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour agir sur les enjeux de la filière forêt-bois, avec un accompagnement individuel sur mesure si vous le souhaitez.

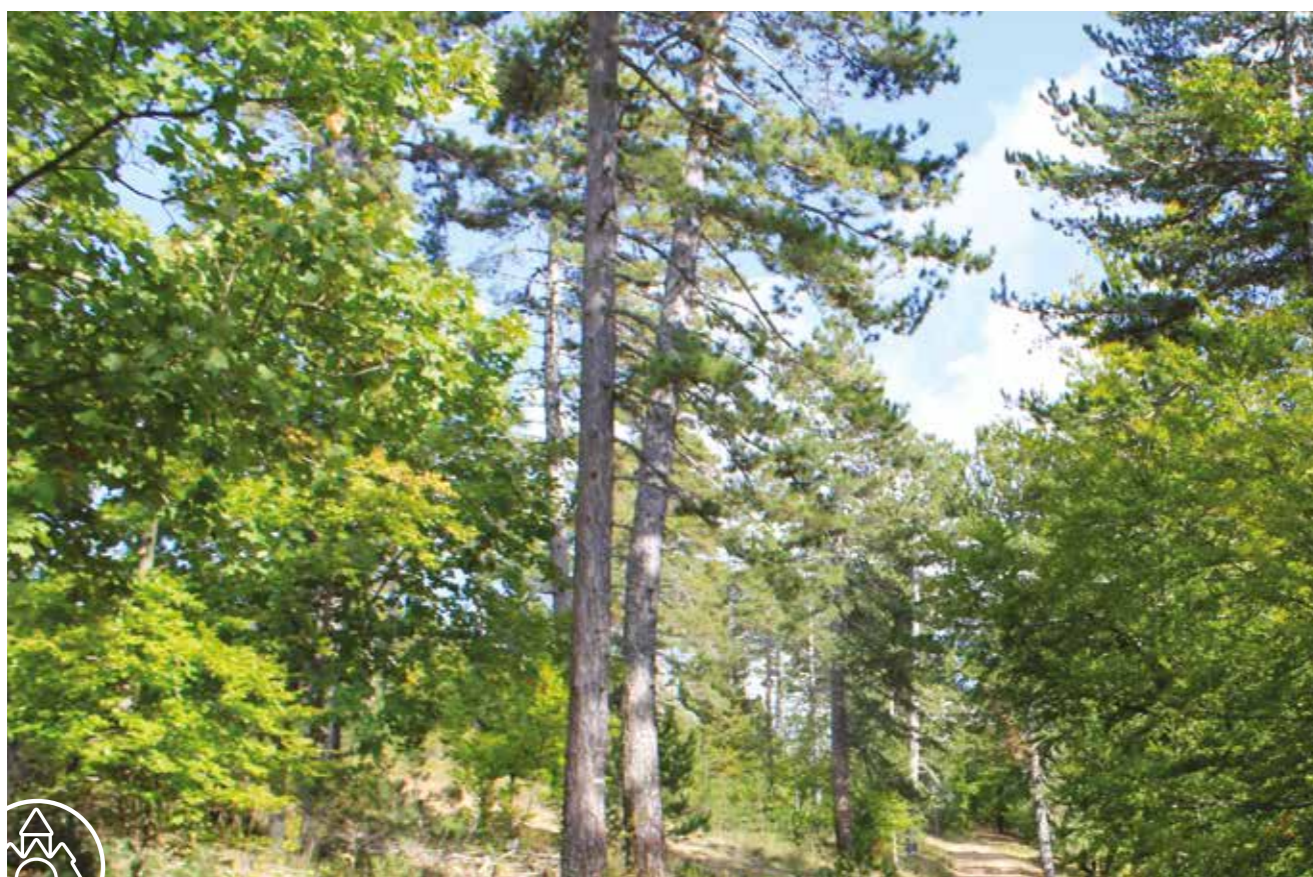
Nous sommes à vos côtés pour préparer l'avenir !

Nous sommes aux deux tiers de nos mandats, c'est un moment opportun pour anticiper et préparer le prochain mandat en mettant la forêt, sa protection et sa valorisation locale au centre de nos stratégies municipales et intercommunales.

Ensemble, défendons nos idées, notre patrimoine fragilisé par le changement climatique et rendons plus visibles encore nos engagements !

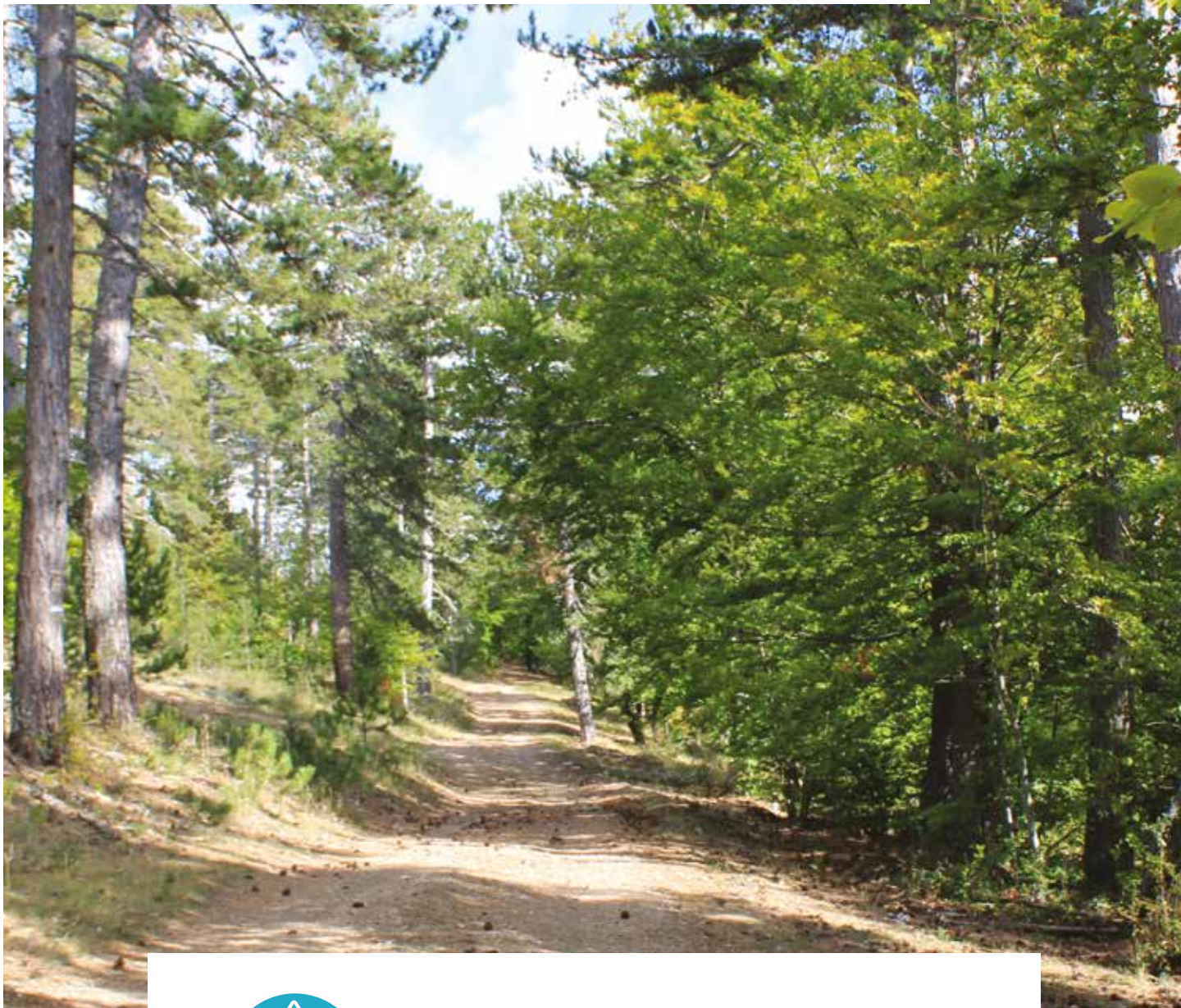
Martine Barengo-Ferrier

Présidente des Communes forestières des Alpes-Maritimes



ENSEMBLE, PROTÉGEONS ET VALORISONS NOS FORÊTS COMMUNALES.

Adhérez aux **Communes forestières** !



**COMMUNES
FORESTIERES**

ALPES-MARITIMES

Nous contacter

Immeuble Nice Leader - Bât. Ariane 7e étage
27 bd Paul Montel - 06200 Nice
contact06@communesforestieres
www.communesforestieres-paca.org



UNION EUROPÉENNE



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES